

Objektyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse**

Band (Jahr): **23 (1993)**

Heft 10

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Vous touchez actuellement en cas
d'hospitalisation pour

maladie... accident... opération...

jusqu'à fr. **320.-** par jour en Suisse

jusqu'à fr. **9'600.-** par mois

jusqu'à fr. **480'000.-** au total

Important! Cette indemnité journalière vous permet de payer à votre guise les frais et coûts hospitaliers supplémentaires qui ne sont pas couverts par votre caisse maladie ou votre assurance accident. Vous pouvez également vous offrir quelques agréments ou utiliser l'argent pour couvrir votre franchise.

Même si vous êtes à l'hôpital, vous devez répondre à vos obligations de paiement, aux dépenses d'ordre privé, voire professionnel. Les prestations supplémentaires rendant toute hospitalisation plus supportable coûtent de l'argent. Souvent faut-il en outre subir des pertes de revenu. C'est pourquoi l'assurance d'indemnité journalière d'hospitalisation vous paie le

montant assuré à vous personnellement.

Souscription sans examen médical

La souscription de la nouvelle assurance d'indemnité journalière d'hospitalisation vous est garantie sans examen médical, si jusqu'à ce jour vous n'avez jamais souscrit d'assurance d'indemnité journalière

d'hospitalisation Fortuna et renvoyez dans le délai imparti le coupon. Les séjours hospitaliers à la suite de maladies et de séquelles d'accidents actuelles ou antérieures sont couverts après écoulement de deux ans à compter de l'entrée en vigueur de l'assurance.

Couverture complète

N'oubliez pas non plus qu'en cas d'hospitalisation de votre épouse et mère de

nouveau

La nouvelle assurance d'indemnité journalière d'hospitalisation de Fortuna vous assure une couverture mondiale. Ses prestations vous sont versées à vous personnellement, indépendamment des autres prestations d'assurance.

garantie

vos enfants, il vous faut éventuellement engager une aide ménagère ou prendre vos repas à l'extérieur. Lorsqu'un enfant est hospitalisé, vous aurez peut-être des frais de voyage supplémentaires ou des pertes de salaire parce que vous devrez quitter plus tôt votre poste de travail pour rendre visite au malade.

FORTUNA

Compagnie d'Assurances sur la vie, boîte postale 1040, 8134 Adliswil 1

Aucune carence en cas d'accident

Choisissez le délai de carence en fonction de vos besoins et désirs: un délai de 3 jours vous permet de toucher plus rapidement l'indemnité journalière, alors qu'un délai de 7 jours diminue le montant de votre prime mensuelle. Toute hospitalisation en cas d'accident supprime toutefois le délai de carence.

Hautes indemnités journalières

Les nouvelles prestations d'indemnités journalières d'hospitalisation sont ga-

Téléphonez-nous!



appel gratuit
155 44 45

8.00 h à 17.00 h
du lundi
au vendredi

Demande par télécopieur
01 / 712 51 55

Information gratuite

Demandez à recevoir gratuitement et sans engagement par la poste toute la documentation nécessaire et une offre personnalisée! Complétez simplement la demande d'information et faites-nous la parvenir dès aujourd'hui sous enveloppe affranchie ou par télécopieur.

ranties jusqu'à 50 mois par cas assuré. Si, durant les vacances ou un voyage d'affaires à l'étranger, vous devez être hospitalisé d'ur-

gence, la situation financière se complique encore. C'est pourquoi l'assurance d'indemnité journalière d'hospitalisation a prévu le

versement d'une **double indemnité** à l'étranger, voire une **triple indemnité** aux Etats-Unis d'Amérique et au Canada.

Prestations élevées et primes modiques

Mêmes prestations et primes pour femmes et hommes

Choisissez entre 3 plans d'assurance	Votre âge de ce jour	Une personne Délai de carence		Les deux conjoints Délai de carence	
		3 jours	7 jours	3 jours	7 jours
Plan 120 paie en Suisse* fr. 120.- par jour fr. 3'600.- par mois jusqu'à fr. 180'000.- au total	20 - 35	fr. 37.60	fr. 28.50	fr. 65.30	fr. 48.90
	36 - 50	51.90	39.10	91.00	67.90
	51 - 60	68.00	51.00	120.00	89.40
	61 - 68	83.10	62.10	147.30	109.40
	69 - 75	98.10	73.20	174.30	129.40
	76 - 82	114.30	85.10	203.30	150.80
Plan 200 paie en Suisse* fr. 200.- par jour fr. 6'000.- par mois jusqu'à fr. 300'000.- au total	20 - 35	60.70	45.50	106.80	79.60
	36 - 50	84.50	63.10	149.70	111.20
	51 - 60	111.40	83.00	198.10	146.90
	61 - 68	136.60	101.50	243.40	180.40
	69 - 75	161.60	120.00	288.50	213.60
	76 - 82	188.40	139.80	336.80	249.30
Plan 320 paie en Suisse* fr. 320.- par jour fr. 9'600.- par mois jusqu'à fr. 480'000.- au total	20 - 35	95.30	71.10	169.10	125.50
	36 - 50	133.40	99.20	237.70	176.20
	51 - 60	176.40	130.90	315.10	233.30
	61 - 68	216.70	160.70	387.70	286.80
	69 - 75	256.70	190.20	459.20	340.00
	76 - 82	299.70	221.90	537.10	397.00

* sans prime supplémentaire, vous toucherez le double de l'indemnité journalière en cas d'hospitalisation urgente à l'étranger, voire le triple aux Etats-Unis d'Amérique et au Canada. Les enfants ont droit à 50 % des prestations garanties.

L'acceptation est garantie pour
premiers souscripteurs jusqu'au

12. oct. 1993

COUPON D'INFORMATION

Oui, la nouvelle assurance d'indemnité journalière d'hospitalisation dotée de prestations encore plus élevées m'intéresse. Veuillez m'envoyer toute la documentation gratuitement et sans engagement par la poste.

Plan choisi: **Plan 320** **Plan 200** **Plan 120**
Personne assurée: moi seul les deux conjoints également les enfants
Délai de carence: 3 jours 7 jours

Nom: Prénom:

Dat. de naiss., jour: mois: année:

Rue/no.:

NPA/localité:

Téléphone privé: / professionnel: /

	Nom	Prénom	Date de naissance		
			jour	mois	année
Conjointe coassurée					
enfants coassurés					

144/9778/1

FORTUNA

Compagnie d'Assurances sur la vie, boîte postale 1040, 8134 Adliswil 1